

Compte-Rendu de la CFDT-VNF du CSA L du 26 septembre 2023

Sous la présidence de la directrice.

Pour la **CFDT-VNF** : Laurent WIATT, Patrick THOMAS, Valérie BELS, Frederic MARNAT, Patrice SABLON, Stephane CLAUDE et Pascal DEBRIERE.

À la suite du mécontentement de toutes les OS, la Directrice a accepté de **diffuser les fiches de postes** lors des réorganisations et de discuter sur celle-ci.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du PV du 1^{ER} juin 2023
Approbation du PV du 28 juin 2023*
- 2. Evolution de l'organisation au sein du pôle RH : identification d'une mission conduite du changement (pour avis)*
- 3. Perspectives d'évolution de l'organisation de la filière « gestion domaniale » à la DTNE et centralisation progressive des tâches administratives d'instruction domaniale (pour avis)*
- 4. Proposition de fermeture de la DTNE pendant les périodes de ponts (pour avis)*
- 5. Bilan indemnitaire (pour infos)*
- 6. Point information recrutements et organigrammes (pour infos)*

1. Approbation des PV du 1^{er} et 28 juin.

2. Evolution de l'organisation au sein du pôle RH : Identification d'une mission conduite du changement.

La Direction Générale de VNF a demandé qu'un poste de « référent du changement » soit créé dans chaque DT. Le but est d'accompagner chaque agent dans les changements et toutes évolutions futures au sein de notre établissement.

Ce poste « référent du changement et chef de l'unité formation » dépendra directement du Secrétariat Général. En compensation, la partie recrutement restera dans le pôle Ressources Humaines.

La **CFDT-VNF** a demandé pourquoi cette mission de référent du changement ne dépendait pas que d'un seul agent comme proposé par VNF siège. La direction nous a expliqué que la chargée de développement des compétences réalise déjà certaines tâches propres à ce poste. Donc les missions seront partagées entre le chef de l'unité formation, de la chargée de développement des compétences et du responsable de la direction de la transformation.

Vote **POUR** des trois OS.

3. Perspectives d'évolution de l'organisation de la filière « gestion domaniale » et centralisation progressive des tâches administratives d'instruction domaniale.

Il est proposé l'embauche d'un poste d'instructeur d'autorisations d'occupation du domaine à l'ADVE. Cet ETP sera chargé de toute la partie administrative du domaine de la DT.

- L'établissement des actes de gestion domaniale dans GEDO en s'appuyant sur les données fournies par « les contrôleurs du domaine »
- La qualification des types d'occupation en application du barème.
- La gestion administrative du suivi des actes.

Ce poste permet également la centralisation administrative domaniale, et de soulager dans leurs démarches l'ensemble des acteurs de cette filière dans les UTI.

La direction-confirme qu'elle de ne supprimera aucun poste domaniale actuellement. Cependant, elle réfléchit à supprimer certaines missions (non établies). Un essai est actuellement en cours à l'UTI CMRE-EN pour simplifier les réponses au DT-DICT (Programme SOGELINK).

Vote POUR de la CFDT-VNF, Vote contre FO et CGT.

Afin d'éviter toutes rumeurs et opinions infondées sur notre vote, **La CFDT-VNF a bien voté POUR la création d'un poste** qui viendra en appui des personnels surchargés.

La CFDT-VNF n'a absolument pas voté pour la fermeture des agences en UTI et encore moins pour la suppression de postes comme il a pu l'être formulé par une OS dans une précédente communication !

La fermeture des agences en UTI et la suppression de postes n'était pas à l'ordre du jour dans ce CSA.

La CFDT-VNF a porté à la direction l'importance des gestionnaires dans les UTI et restera vigilante sur leurs possibles modifications de missions.

Notre priorité numéro 1 est et restera le bien-être de nos agents, la sécurité dans l'emploi, l'évolution positive des carrières et la pérennité à VNF !

4. Proposition de fermeture de la DT NE pendant les périodes de ponts.

Ce sujet au sein des membres de **la CFDT-VNF** de la DT NE a soulevé beaucoup d'interrogations, d'où notre déclaration liminaire portant sur ce sujet.

La direction nous a présentée différents ponts susceptibles d'être pris en 2024 (2 jours), 2025 (4 jours) et 2026 (3 jours)

D'après la directrice aucune décision n'est prise actuellement. La règle de 50 % de présence en période de congé n'est plus d'actualité. Il est demandé d'assurer une continuité de service.

À la suite de ce CSA, nous restons avec nos interrogations. Quels personnels sont concernés ? (Siège, UTI, Ateliers, équipes IDEE ? ...)

Combien de jours seront vraiment imposés ?

La CFDT-VNF a demandé comment seront gérées les astreintes lorsqu'une personne est mise en RTT ou en congé d'office.

La Direction n'a pas apporté de réponse.

Après investigations sur ce sujet, **la CFDT-VNF** pense que la direction ne sait absolument pas où elle va. Dans l'immédiat, sans informations complémentaires sur ce sujet, **la CFDT-VNF** ne peut consulter l'intégralité des agents sur leurs volontés n'ayant aucune proposition éclairée de la direction.

Sujet à suivre au prochain CSA L ...



6. Point d'information sur les recrutements à la DT NE.

Le tableau présenté par la SG était intéressant. Il permet une analyses des mouvements au sein de notre établissement et de visualiser l'ensemble des recrutements réalisés à la DTNE sur l'année précédente.

A ce titre, **la CFDT-VNF** a demandé que ce bilan soit présenté chaque début d'année.

Prochain CSA L le 28 novembre 2023

Les élus à CFDT-VNF en CSA L.